



COMITÉ DE DIRECTION

LES PÉPITE UN RÉSEAU POUR VOUS ACCOMPAGNER



« L'entrepreneuriat est un terrain
d'accomplissement personnel
et professionnel »

Yaël, 26 ans,
a créé Reporter, le jeu

Tout étudiant-e ou jeune diplômé-e souhaitant être informé-e, formé-e à l'entrepreneuriat et à l'innovation est accompagné-e et aidé-e au sein d'un PÉPITE (Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert, l'entrepreneuriat)

Les PÉPITE permettent notamment un encadrement personnalisé, un accès à des ressources numériques et favorisent la mise en réseau. Ce sont également eux qui donnent accès au statut national d'étudiant-e entrepreneur-e en instruisant les dossiers de candidatures.

Votre PEPITE Bourgogne Franche-Comté

32 avenue de l'Observatoire - 25000 Besançon

Tél : 03 63 08 26 44

contact@pepите-bfc.fr

<http://www.pepите-bfc.fr>



suivez-nous sur :



Il y a 29 PÉPITE, retrouvez les coordonnées du pôle le plus proche de chez vous sur :

etudiant.gouv.fr/entreprendre



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE
ET DU NUMÉRIQUE



VÉHICULE DE FONCTION



ÉTUDIANTE
ENTREPRENEUR

ÉTUDIER ET ENTREPRENDRE :
L'AUTRE FAÇON DE VOIR VOTRE AVENIR

Tout savoir sur le statut national
d'étudiant-e entrepreneur-e sur
etudiant.gouv.fr/entreprendre



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE



POURQUOI CHOISIR LE STATUT D'ÉTUDIANT-E ENTREPRENEUR-E ?

Bachelier-e, étudiant-e, jeune diplômé-e, vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise tout en étant étudiant-e ? Le statut étudiant-e entrepreneur-e vous permet de bénéficier de nombreuses facilités.

SI VOUS ÊTES ENCORE ÉTUDIANT-E

Ce statut permet aux étudiant-e-s de rendre compatibles études et projets d'activités en proposant notamment des aménagements d'emploi du temps, des crédits ECTS et la possibilité de substituer au stage le travail sur son projet.

Véritable accélérateur de projets, il fournit une aide à la recherche de financement, un double accompagnement personnalisé, une mise en réseau, un accès aux lieux de co-working du PÉPITE. Il offre la possibilité de signer un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) et enfin d'obtenir un diplôme.



« Il était hors de question de consacrer 6 mois de stage à autre chose que mon entreprise »

Marion, 23 ans,
a créé son entreprise Trafalgar, maison de portraits

SI VOUS ÊTES JEUNE DIPLÔMÉ-E

Pour les jeunes diplômé-e-s, devenir étudiant-e-s entrepreneur-e-s permet de conserver ou retrouver le statut étudiant et les avantages associés : possibilité de prolonger les bourses sur critères sociaux, couverture sociale étudiante, tarifs réduits.

Il permet aussi de bénéficier d'une formation diplômante, dédiée et personnalisée (D2E), à l'entrepreneuriat et à la gestion, d'un accompagnement par des professionnels, et d'un accès aux lieux de co-working du PÉPITE.

Les jeunes diplômé-e-s demandeurs d'emploi ayant obtenu le statut auront la possibilité de bénéficier du dispositif et de maintenir leurs droits Pôle emploi.

« J'ai appris beaucoup de théories pendant mes études, mais avec mon entreprise, j'ai appris à les mettre en pratique »

Morgan, 23 ans,
a créé son entreprise MeltyCasa



COMMENT DEVENIR ÉTUDIANT-E ENTREPRENEUR-E ?

Le statut national étudiant-e entrepreneur-e s'adresse notamment aux étudiant-e-s et aux jeunes diplômé-e-s qui sont porteurs d'un projet entrepreneurial réaliste et motivé.

Le baccalauréat ou l'équivalence en niveau est la seule condition requise pour prétendre à ce statut.

Pour obtenir le statut national d'étudiant-e entrepreneur-e, rien de plus simple. Il vous suffit de télécharger le dossier de candidature sur le site etudiant.gouv.fr.

Un comité d'engagement du PÉPITE examine les candidatures et valide ou non les projets sur la base des critères de qualité et de réalité, mais aussi au regard de la qualité et de la motivation du porteur de projet lui-même.

